

Soutenir sa thèse

Les étudiants soutiennent, à compter du deuxième semestre du troisième cycle court et au plus tard à la fin de l'année civile qui suit la validation du troisième cycle court, une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie dans laquelle ils sont inscrits.

Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie.

Ce jury comprend quatre membres dont :

1° Un professeur des universités, praticien hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires, président ;

2° Trois autres membres dont au moins deux personnels enseignants et hospitaliers titulaires des centres de soins d'enseignement et de recherche dentaires. L'un de ces trois membres peut être un assistant hospitalier universitaire, un praticien hospitalier, un enseignant d'une autre discipline universitaire ou un directeur de recherche.

Une personnalité extérieure invitée sans voix délibérative peut être adjointe à ce jury.

Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire – Article 21 (PDF)

Inscription

Vous pouvez soutenir votre thèse jusqu'au **31 octobre de chaque année**. Au-delà de cette date, il vous faut vous réinscrire auprès du bureau de la scolarité.

Pour ce faire, merci de nous transmettre par mail le dossier d'inscription ci-dessous ainsi que votre attestation de CVEC (inscription sur le site du CROUS).

[Dossier d'inscription](#)

Le montant de l'inscription est de 243 euros (tarif 2020-2021), et vous pouvez régler soit :

- par chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UCA)
- par Carte Bancaire (directement à la scolarité)
- par virement bancaire (se renseigner auprès de la scolarité)

Procédure de Thèse

Avant de débiter votre thèse, nous vous invitons à lire attentivement la procédure de Thèse ci-dessous.

[Procédure de Thèse](#)

Les étapes pour soutenir votre thèse

3 MOIS AVANT VOTRE SOUTENANCE minimum

[Pièce n° 1 « Proposition d'un sujet de thèse »](#)

Ce document est à remettre à la scolarité.

Il sera soumis au membre de la commission de la pédagogie pour approbation et vous recevrez l'avis rendu par mail.

5 SEMAINES AVANT VOTRE SOUTENANCE minimum

[Pièce n°2 « Autorisation d'impression »](#)

[Pièce n°3 « Déclaration de non-plagiat »](#)

[Pièce n°4 « Composition du jury de soutenance »](#)

Ces trois documents sont à remettre à la scolarité.

Un n° d'impression vous sera communiqué.

3 SEMAINES AVANT VOTRE SOUTENANCE minimum

[Pièce n°5 « Enregistrement à la bibliothèque universitaire »](#)

Ce document sera envoyé par la Bibliothèque Universitaire de Médecine à la scolarité, après vos démarches d'enregistrement.

Vous trouverez la procédure d'enregistrement à la Bibliothèque Université de Médecine de votre thèse ci-dessous :

[Enregistrer sa Thèse auprès de la Bibliothèque Universitaire](#)

Formulaires à joindre (x3 – voir avec Julie)

APRES LE JOUR J

[Pièce n°6 « Autorisation du Chef de Pôle »](#)

Ce document doit est à remettre à la scolarité après votre soutenance, mais nous vous conseillons d'entreprendre les démarches de dépôt de vos blouses avant votre soutenance.

Documents à insérer dans votre thèse

[Pages couverture dos approbation](#)

[Liste des enseignants 2020-2021](#)

Concernant les pots de thèse à la Faculté

En raison de la crise sanitaire, aucun pot de thèse ne peut pour l'instant être organisé dans les locaux de la Faculté.

Prêt de toge

Les thèses se déroulant à distance pendant la crise sanitaire, vous avez néanmoins la possibilité d'emprunter une toge pour votre soutenance en nous contactant par mail (mettre sous NAXOS l'attestation sur l'honneur).

Bonne soutenance !